

Séance du 29 octobre 2009

Le vingt-neuf octobre deux mille neuf, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par Mme le Maire, se sont rassemblés à la mairie sous sa présidence.

Date de convocation : 22 octobre 2009

Date d'affichage : 06 novembre 2009

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM BOURGE Pierre, CORON Bruno ; Melle PAISANT Nadège ; MM DUFORT Erik, LEROUXEL Henri, PACARY Michel ; Mme LEDOUX Malika ; MM DUPONT Henri, ALLIX Gratien ; Melle LEVALLOIS Mireille ; Mme L'ORPHELIN Pierrette ; M. BOURDON Noël.

Etaient excusés : M. PATIN (procuration Mme HENRY) ; M. LEMERRE (procuration M. DUPONT).

Melle LEVALLOIS, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

I. Proposition d'acquisition du presbytère

M. EUDES Jean-Pierre est venu présenter son projet concernant le presbytère. Il souhaite créer une association qui aura pour objectif de le restaurer, d'apporter de la vie au site, de créer un jardin que l'on pourra visiter, des festivals et différentes manifestations qui pourraient être organisées dans le cadre du presbytère. La commune pourrait en disposer quelques week-ends par an.

M. EUDES Jean-Pierre fait une proposition d'achat à 180 000 € net vendeur et demande une réponse rapide du Conseil Municipal.

Après discussion, Mme le Maire propose que chacun réfléchisse afin de pouvoir prendre une décision lors de la prochaine réunion de conseil.

II. Intégration travaux Contrat de Pôle (reçu le 05/11/2009)

Mme le Maire informe le Conseil que les travaux de voirie effectués par la Communauté de communes pour le compte de la commune dans le cadre du contrat de pôle (2002 à 2005) ne sont toujours pas intégrés dans l'actif. Pour ce faire, une opération d'ordre budgétaire est nécessaire.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise l'inscription budgétaire suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2151 (chapitre 041) : Réseaux de voirie		108 071.00 €
R 238 (chapitre 041) : Avance / cde immo. corporelle		108 071.00 €

III. Espace TRITOU (reçu le 05/11/2009)

Suite à la décision de déplacer la plateforme de tri sélectif et afin de régler l'entreprise Vantomme qui a aménagé le nouvel endroit, le Conseil Municipal autorise le virement de crédits suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2312 op 64 : Espace TRITOU		1 855.00 €
D 2315 op 66 : Chemin La Hermannière	1 855.00 €	

IV. Modification des statuts et extension du Syndicat du Pays Saint-lois

Le Syndicat du Pays Saint-Lois nous a adressé une demande. Il souhaite accepter le transfert de la propriété et de la gestion du domaine public fluvial de la Vire et du canal Vire Taute et élargir son périmètre à 4 communes : Pont Farcy en amont, Les Veys, Neuilly la Forêt et Isigny sur Mer en aval.

Par ailleurs, le Syndicat du Pays Saint-Lois nous demande d'accepter une modification des statuts, dans le cadre de la compétence développement économique : la majorité qualifiée des membres du syndicat ne sera plus nécessaire.

Le Conseil Municipal demande un complément d'informations pour prendre une décision lors de la prochaine séance.

V. Ramassage et transport des ordures ménagères (reçu le 05/11/2009)

Après consultation, une seule entreprise a remis une offre pour effectuer le ramassage et le transport des ordures ménagères.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- retient donc la proposition de l'entreprise VANTOMME de Feugères, pour un montant de 5 650.58 € TTC pour l'année 2010 ;
- autorise Mme le Maire à signer une convention avec ladite entreprise pour une durée de 3 ans, avec application d'une majoration de 3% en début de chaque année.

VI. Création d'un poste d'adjoint administratif principal territorial de 2^{ème} classe (reçu le 05/11/2009)

M. BOURGE, adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il serait bon de créer un poste d'adjoint administratif principal territorial de 2^{ème} classe.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de créer ce poste à compter du 1^{er} janvier 2010, pour une durée hebdomadaire de travail de 28 heures (temps non complet).

VII. Questions diverses

● Extincteurs :

Il manque 3 extincteurs : à la poste, à la bibliothèque et dans la chaufferie de l'école. Le Conseil Municipal accepte le devis de 318.34 € proposé par les Etablissements YBERT, fournisseur habituel.

● Voirie

La Hermanièrre : la préparation du revêtement a été faite, et les fossés sont creusés.

● Indicateur de vitesse

Le Conseil Municipal décide de commander l'indicateur de vitesse équipé du système énergie solaire, et accepte le dépassement budgétaire qui s'ensuivra.

● SNCF

Mme le Maire informe le conseil Municipal qu'il est maintenant possible d'utiliser le bus Manéo tous les jours d'école entre Carantilly et Saint-Lô. Il s'arrête dorénavant matin et soir à la gare de Carantilly, suite à la modification de la desserte de la ligne 2a « Coutances - Cerisy-la-Salle – Saint-Lô ».

● Travaux

- Les travaux de la bibliothèque sont terminés, il reste l'emménagement des livres à effectuer.
- Le chauffage a été posé au PN 22.
- Les travaux de peinture de la mairie sont en cours.
- Les roseaux ont été coupés à la station.

- ***Communauté de communes***

Mme le Maire rend compte de la dernière réunion du 22 octobre.

- ***Repas des anciens***

Il a été reporté au 25 novembre.

- ***Logement de la poste***

Mme Cazin déménage au 31 octobre, son logement est toujours à louer.

- ***Syndicat d'électrification***

M. BOURGE rend compte au Conseil Municipal de la dernière réunion du Syndicat d'Electrification au cours de laquelle l'attention des délégués a été attirée sur les problèmes liés à l'installation massive de pompes à chaleur.

- ***Cérémonie commémorative***

Mme le Maire invite les conseillers à la cérémonie du 11 novembre prochain.

- ***Commission fleurissement***

Le nettoyage du calvaire est prévu le samedi 31 octobre.

- ***Commission assainissement***

Une réunion est prévue le 12 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

La Secrétaire,